



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le

ID : 059-215901604-20230609-09062023DELIB05-DE



N°2023 / 54

Séance du 09/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27
Présents : 19
Absents excusés : 07
Procurations : 06
Absents : 01
Nombre de suffrages
exprimés : 25
Pour : 25
Contre : 00
Abstentions : 00

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

Étaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, M. GOLINVAL Philippe, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISETTE Patrick, Mme PAWLAK Corinne, M. ROLI Jordan, Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s) :

M. CARREZ Olivier donne pouvoir à M. BOTTIAU Christophe, M. DEVALLEZ Jean-Pierre donne pouvoir à M. ADAM Pascal, M. GARY Nicolas donne pouvoir à M. GOLINVAL Philippe, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à Mme ROUSSEL Stéphanie, Mme HOCQUAUX Farida donne pouvoir à M. WALLOT Geoffrey, Mme CABAREZ Nathalie donne pouvoir à M. DE NOYETTE Philippe

Étai(ent) excusé(s) :

Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, Mme DEHON Ingrid, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. GARY Nicolas, Mme HOCQUAUX Farida, M. WALLERAND Jérémy

Étai(ent) absent(s) :

Mme DENIS Séverine

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme MANNINO Stéphanie

Date de convocation
31 mai 2023

OBJET : Jury criminel – Constitution de la liste préparatoire pour 2024 par tirage au sort

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire
après télétransmission
en Préfecture le :

Affichage le :

Le Maire,

Philippe GOLINVAL

La Secrétaire de séance

Stéphanie MANNINO

Les articles 254 à 267 du Code de procédure pénale fixent les modalités d'établissement de la liste préparatoire du jury criminel.

Les Conseillers Municipaux doivent dresser la liste annuelle pour 2024 par tirage au sort, à partir de la liste électorale générale.

L'arrêté préfectoral du 19 Avril 2023, portant répartition des jurés, fixe le nombre pour CRESPIN à 4 (ayant atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile) mais la liste préparatoire doit être constituée d'un nombre triple, soit de 12 personnes.

Ont été tirés au sort : AJMAL Rabia – LEWILLON Véronique – PONT MARISSAL José – DOIZY Edouard – DE RO Stéphane – PELLEGRIN CAPELLE Jacqueline – CEPA Sébastien – BECART TOURNAY Coralie – FLAMENT Nicolas – HERRAIZ ORTEGA Alexandre – JOURDOIS CHEVEREAU Martine – HAMELIN JACQUART Nathalie.



Pour extrait certifié conforme.
Fait à CRESPIN, le 09 juin 2023
Le Maire,

Philippe GOLINVAL